

ASSEMBLÉE NATIONALE
5 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-1619

présenté par

Mme Trouvé, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel et M. Vannier

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Sport, jeunesse et vie associative »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	500 000 000	0
Jeunesse et vie associative	0	500 000 000
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
TOTAUX	500 000 000	500 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit par cet amendement d'amplifier les moyens alloués au sport dans le cadre scolaire en créant des postes de formateurs qualifiés et en garantissant des équipements adaptés.

La pratique régulière d'activités physiques et sportives est reconnue pour ses nombreux bienfaits sur la santé physique et mentale, notamment chez les jeunes. Toutefois, les données actuelles révèlent que seulement 15% des élèves de 11 à 17 ans pratiquent le niveau d'activité physique recommandé par l'Organisation mondiale de la santé. Ce déficit d'activité est associé à des risques accrus de maladies chroniques telles que l'obésité, le diabète de type 2, et des troubles cardiovasculaires, en plus d'impacter négativement la santé mentale.

L'école joue un rôle crucial en tant que premier vecteur de promotion d'une culture sportive. Elle offre un cadre structuré où les élèves peuvent s'engager régulièrement dans des activités physiques.

Divers dispositifs ont été lancés dans le sillage des JOP 2024, dont les personnels enseignants déplorent cependant l'insuffisance de soutien : le plan "30 minutes d'activité physique quotidienne" en primaire, notamment, n'a été suivi d'aucun moyen nouveau. De même les 2 heures hebdomadaires supplémentaires au collège ont été déléguées aux associations sportives de proximité, avec des moyens dérisoires (100€ par élève).

Le financement proposé permettra donc l'embauche de formateurs qualifiés, afin d'assurer un encadrement professionnel et adapté aux différents besoins des élèves en premier puis second cycle. Il financera également l'achat de matériel et la maintenance d'équipements sportifs modernes et sécurisés, pour diversifier les activités proposées et rendre le sport accessible à tous les élèves, quelles que soient leurs capacités physiques.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons dans cet amendement de prélever un total de 500 000 000 € (AE=CP) depuis l'action 4" du programme 163 - Jeunesse et vie associative, pour créditer l'action 1 - "Promotion du sport pour le plus grand nombre" du programme 219 - "Sport" du même montant.

Notre intention n'est pas de ponctionner les programmes 163, et nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.